



- Il faut un état distinct pour chaque entreprise de pêche.
- S'il s'agit d'une société, voir au chapitre 2 du Guide d'impôt - Revenus de pêche de 1989 la façon de remplir l'Annexe des sociétés que vous trouverez au verso de la présente formule.

Nom					Numéro d'assurance sociale				
Adresse					Nom du bateau de pêche				
Code postal					N° de permis du bateau commercial de pêche				
Pour l'exercice du	jour	mois	19	au	jour	mois	19		
Cochez la case appropriée : Est-ce la première année d'exploitation de votre entreprise de pêche?					Oui	Non	Est-ce la dernière année d'exploitation de votre entreprise de pêche?		
					Oui	Non	Oui	Non	

DÉPENSES

Salaires	
Cotisations au Régime de pensions du Canada pour les employés	
Cotisations au Régime de rentes du Québec pour les employés	
Primes d'assurance-chômage	
Part d'équipage	
Assurances	
Intérêts	
Nourriture	
Essence et huile pour le bateau de pêche	
Engins de pêche	
Appâts, glace, sel	
Permis	
Perte sur filets et pièges (voyez ci-après)	
Petits outils	
Frais de véhicule à moteur	
Réparations - bateau de pêche	
- moteur	
- matériel électrique	
Total partiel (réparations)	
Moins : Recouvrements d'assurance	
Autres dépenses (précisez) :	
Déduction pour amortissement (selon le tableau annexé)	
Allocation sur compte de biens en immobilisation admissibles	
Dépenses de pêche totales	
(à soustraire du «Revenu de pêche brut»)	

REVENUS

Pêcheur à la part : Nom du bateau de pêche ou du capitaine	
Propriétaire du bateau de pêche	
Poisson de fond	
Hareng	
Saumon	
Homards	
Pétoncles	
Palourdes	
Thon	
Autres poissons (précisez) :	
Autres revenus	
Bascules	
Ferraille	
Transport de marchandises	
Phoques	
Autres (précisez) :	
Revenus secondaires	
Location du bateau de pêche	
Réduction sur le prix du combustible	
Remboursement de la taxe d'accise sur l'essence	
Subventions (précisez) :	
Gratifications (précisez) :	
Change étranger (si non inclus ci-dessus)	
Tout autre revenu (précisez) :	
Revenu de pêche brut	
(à inscrire à la page 1 de votre déclaration)	
▶ Moins: Dépenses de pêche totales	
Revenu net (perte nette) avant rajustements	

RAJUSTEMENTS DU REVENU D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- Ajoutez : a) salaire ou rémunération et intérêts sur le capital de la société versés à vous-même ou aux associés, s'ils ont été compris dans les dépenses
- b) dépenses non admissibles, si elles ont été comprises dans les dépenses
- c) partie personnelle ou non commerciale des dépenses incluses ci-dessus

Revenu net (perte nette) après rajustements (S'il s'agit d'une société, inscrivez votre part du revenu net à l'annexe des sociétés au verso de la présente formule. S'il s'agit d'une entreprise individuelle, remplissez le reste de la formule.)

Soustrayez : Frais de bureau à domicile (inscrivez le moins élevé des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Ajoutez : Frais de bureau à domicile - reportés de 1988				
- engagés en 1989			Total ▶	(Y)
Soustrayez : Revenu net après rajustements (en cas de perte nette, inscrivez zéro)				(Z)
Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année postérieure (si le résultat est négatif, inscrivez zéro) *				

* (Pour des précisions, voyez le chapitre 2 du Guide d'impôt - Revenus de pêche de 1989.)

Revenu net (perte nette) de pêche (inscrivez ce montant à la page 1 de votre déclaration.)

PERTES SUR FILETS ET PIÈGES (sauf si elles sont capitalisées).

Valeur des filets et pièges, de la ficelle, etc., en main à la fin de l'année dernière

Plus : Coût d'achat des filets et pièges				
Coût d'achat de la ficelle et d'autres matériaux de filets et pièges				
Total provisoire				
Moins : Valeur des filets et pièges, de la ficelle, etc., en main à la fin de l'année en cours				
Produit de vente et d'assurance de filets, pièges, ficelle, etc.				
Pertes sur filets et pièges (inscrivez ce montant ci-dessus, dans la colonne «Dépenses»)				

ANNEXE DES SOCIÉTÉS (PÊCHE)

- Il faut une annexe distincte pour chaque société.
- Si la société n'est pas tenue de produire la Déclaration de renseignements des sociétés, remplissez la SECTION I. Indiquez dans la SECTION I le nom de chaque associé de l'entreprise de pêche et la part de chacun dans le revenu net (la perte nette) après les rajustements, selon la ligne appropriée du recto de cette formule.
- Dans la SECTION II, inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 Supplémentaire; inscrivez également tous les frais supplémentaires qui se rapportent uniquement à votre part du revenu (ou de la perte).

Numéro d'assurance sociale	
Nom	
Adresse	
Code postal	

SECTION I - DÉTAIL DE L'ATTRIBUTION DU REVENU (OU DE LA PERTE)

Nom au complet de chaque associé	Part du revenu net
Montant total du revenu net (de la perte nette) de la société	(A)

SECTION II - AUTRES DÉPENSES DÉDUCTIBLES DE VOTRE PART DU REVENU NET (DE LA PERTE NETTE) DE LA SOCIÉTÉ

Votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 Supplémentaire

Moins : Autres dépenses engagées par vous et non comptées dans l'État des revenus et dépenses de pêche de la société (précisez la nature de la dépense pour chaque montant)

Total		▶

Revenu net (perte nette) de pêche avant déduction des frais de bureau à domicile

Moins : Vos frais de bureau à domicile (le moindre des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Revenu net (perte nette) de pêche. Transcrivez le résultat à la page 1 de votre déclaration de revenus.

Additionnez : Frais de bureau à domicile	
- reportés de 1988	
- engagés en 1989	
Total	▶ (Y)
Soustrayez : Revenu net avant déduction des frais de bureau à domicile (en cas de perte nette, inscrivez zéro)	(Z)
Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année postérieure (si le résultat est négatif, inscrivez zéro)	
Pour une explication détaillée, voyez le chapitre 2 du Guide d'impôt - Revenus de pêche de 1989.	